



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6268^e séance

Vendredi 5 février 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Araud	(France)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Liu Zhenmin
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Takasu
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M ^{me} OGWU
	Ouganda	M. Lukwiya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Le Conseil de sécurité tenant aujourd'hui sa première séance du mois de février 2010, je souhaite remercier, au nom du Conseil, l'Ambassadeur Zhang Yesui, Représentant permanent de la Chine, et toute son équipe, qui ont assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de janvier 2010.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le Président : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objections, je considérerais que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Kanat Saudabayev, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Secrétaire d'État et Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Kanat Saudabayev et l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de S. E. M. Kanat Saudabayev. Je lui donne la parole.

M. Saudabayev (parle en russe) : C'est un grand plaisir pour moi de m'adresser au Conseil non seulement en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, mais également en qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je voudrais à cette occasion remercier l'ONU et son Conseil de sécurité de l'attention permanente qu'ils accordent aux activités de l'OSCE.

Chacun sait que cette organisation, avec ses 56 États participants, est la plus grande structure de sécurité des régions euro-atlantique et eurasiennne. La décision unanime des 56 États participants de nommer la République du Kazakhstan à leur tête traduit la reconnaissance objective des réalisations impressionnantes de notre peuple, depuis notre récente indépendance, dans le domaine du développement social, économique et politique de notre pays, sous l'égide exceptionnelle de notre premier Président, M. Nursultan Nazarbayev.

Nous pensons également que leur décision n'est pas moins importante pour l'organisation elle-même puisque, pour la première fois de son histoire, elle est actuellement présidée par un État d'Asie centrale, République de l'ancienne Union soviétique. Une grande partie de l'élan insufflé actuellement à l'OSCE provient de l'émergence du segment asiatique. L'OSCE a donc montré, globalement, son désir de rapprocher les pays situés à l'est et à l'ouest de Vienne et de s'adapter aux réalités actuelles.

Le 14 janvier 2010, dans le discours qu'il a prononcé à une séance du Conseil permanent de l'OSCE à Vienne, le Président Nazarbayev a souligné la stratégie et les priorités de la présidence en exercice du Kazakhstan à l'OSCE. Avant tout, nous respecterons scrupuleusement les valeurs et les principes fondamentaux de l'OSCE. La présidence en exercice considère que sa tâche principale est de promouvoir le plein respect des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki. Nous entendons également œuvrer au renforcement de l'OSCE par tous les moyens possibles et améliorer son efficacité et sa capacité de répondre de façon appropriée aux difficultés et menaces nouvelles.

Pendant notre présidence, nous sommes déterminés à promouvoir un juste équilibre entre l'ensemble des trois corbeilles de l'OSCE, à savoir la dimension politico-militaire, la dimension économique-environnementale et la dimension humaine, ce qui contribuera à traiter les symptômes mais aussi les causes des problèmes de sécurité.

Dans une large mesure, la mise en œuvre de nos priorités dépendra de notre capacité de surmonter la regrettable crise de confiance causée par les lignes de fracture et les vestiges de la guerre froide qui persistent dans la région de l'OSCE. À cet égard, nous plaçons de grands espoirs dans la poursuite du processus de Corfou, qui a permis de révéler un mécontentement

généralisé à l'égard de la situation actuelle dans la zone de responsabilité de l'Organisation. Nous entendons donc renforcer le rôle de l'OSCE dans l'architecture européenne de sécurité. Dans ce contexte, nous reconnaissons qu'il convient de débattre de l'initiative de la Fédération de Russie relative à un traité sur la sécurité de l'Europe.

L'OSCE doit devenir une véritable instance de sécurité commune dans sa zone de responsabilité. Un dialogue sur ce point nous donnera l'occasion de renforcer les relations entre l'ONU et l'OSCE, conformément à la plate-forme pour la sécurité coopérative commune adoptée en 1999. Nous comptons sur la contribution de l'ONU et de ses structures à ce processus.

Le Kazakhstan, fer de lance reconnu du processus mondial de non-prolifération, s'emploiera à accroître la contribution de l'OSCE en faveur de la réalisation des objectifs de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous saluons les résultats du sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires organisé en septembre et qui a débouché sur l'adoption unanime de la résolution 1887 (2009).

En tant que pays assumant la présidence en exercice de l'OSCE, nous accueillons avec satisfaction les pourparlers entre la Fédération de Russie et les États-Unis sur un nouveau traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs. Nous espérons que le sommet mondial sur la sécurité nucléaire et la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue cette année, seront tous deux couronnés de succès.

Nous réaffirmons que l'OSCE est déterminée à préserver le régime européen de contrôle des armes classiques et les mesures de confiance et de sécurité. Nous espérons qu'en 2010, on progressera sur la voie de l'entrée en vigueur de l'Accord d'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe.

Au Conseil ministériel de l'OSCE tenu à Athènes, les États participants sont convenus de renforcer leur coopération pour lutter contre le terrorisme, l'accumulation et la prolifération des armes légères et de petit calibre, les migrations clandestines, le trafic d'armes et de drogues et la traite des êtres humains. L'OSCE est prête à contribuer aux efforts de l'ONU

dans ces domaines et à chercher de nouveaux moyens d'accroître la valeur ajoutée qu'elle apporte.

La prochaine conférence sur la prévention du terrorisme, qui est prévue à Astana en octobre, sera une contribution tangible aux efforts de lutte contre les menaces et les dangers transnationaux, notamment le terrorisme, l'extrémisme religieux, le trafic de drogues et la criminalité organisée. L'OSCE continuera d'encourager ses États membres à ratifier les conventions pertinentes de l'ONU et à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité, notamment celles relatives à la lutte contre le terrorisme, à la non-prolifération des armes de destruction massive et aux armes légères et de petit calibre.

Le Kazakhstan s'efforcera d'aider, dans toute la mesure possible, au règlement des conflits prolongés, dont trois se déroulent dans l'ex-espace soviétique. Étant donné que le Kazakhstan partage une histoire et des affinités culturelles avec toutes les parties à ces conflits et que le Président Nazarbayev jouit d'un grand prestige et d'un niveau élevé de confiance au sein de la Communauté d'États indépendants, nous espérons pouvoir insuffler un certain dynamisme aux efforts déployés par l'ensemble de nos partenaires participant à ce processus complexe.

Tel sera l'objet de la visite que j'effectuerai, en ma qualité de Président en exercice de l'OSCE, dans le sud du Caucase le 15 février prochain, à l'occasion de la réunion que l'OSCE, l'ONU et l'Union européenne coprésideront dans le cadre des pourparlers de Genève. Il est essentiel de renforcer la coopération étroite de ces trois parties pour les efforts visant à promouvoir la stabilité dans le contexte des conflits qui sévissent dans le sud du Caucase et à instaurer les conditions propices à un règlement pacifique.

Au Kosovo, la mission de l'OSCE continuera en 2010 d'exécuter son mandat, en tant que partie intégrante de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999). L'OSCE se félicite des conclusions de la conférence régionale de l'Alliance des civilisations, organisée à Sarajevo le 14 décembre 2009, et qui a adopté la Stratégie régionale pour le dialogue interculturel et la coopération en Europe du Sud-Est.

Le renforcement de la coordination entre le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, situé à Achgabat au Turkménistan, et la présence de l'OSCE sur le terrain

semble être un domaine d'interaction prometteur dans la région de l'Asie centrale. Globalement, surveiller et identifier les signes et les éléments annonçant une possible escalade d'un conflit prolongé, et recourir aux mécanismes préventifs de consultation politique dans le cadre de l'OSCE seront des outils essentiels au cours de notre présidence.

Nous pensons qu'utiliser plus efficacement les capacités d'organisations telles que l'OSCE aiderait l'ONU et le Conseil de sécurité à mieux prévenir les éventuelles menaces à la sécurité et à mieux y faire face. L'OSCE et les autres organisations intergouvernementales régionales, avec leurs ressources et avantages uniques et leur parfaite connaissance de la situation sur le terrain, jouent un rôle fondamental dans le domaine de la sécurité. Cet élément a été souligné lors du débat thématique que le Conseil de sécurité a tenu en janvier sous la présidence chinoise et qui a donné lieu à un échange de vues très fructueux sur la manière de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'une des principales priorités de la présidence en exercice est bien entendu d'accroître la participation de l'OSCE à l'effort de stabilisation de l'Afghanistan. Nous avons l'intention d'axer les efforts de l'Organisation sur le renforcement de la protection des frontières qui séparent l'Afghanistan de ses voisins d'Asie centrale, notamment en formant le personnel afghan dans son École des cadres pour la gestion des frontières, située au Tadjikistan, et dans son Centre de formation douanière, situé au Kirghizistan.

Pendant toutes ces années, notre pays a activement appuyé la Force internationale d'assistance à la sécurité. Le 29 décembre 2009, nous avons signé un accord sur le transit par voie terrestre du fret de l'OTAN. Des accords similaires ont été signés avec l'Espagne, l'Allemagne, les États-Unis et la France. Dans le même temps, le Kazakhstan est convaincu qu'à eux seuls, les moyens militaires ne garantiront pas le passage de ce pays à une vie pacifique et constructive. L'heure est venue d'étendre de manière spectaculaire la dimension humaine de nos efforts communs, comme l'ont confirmé les conclusions de la Conférence de Londres sur l'Afghanistan.

C'est pourquoi le Kazakhstan a au fil des dernières années versé 4 millions de dollars pour la reconstruction d'écoles, d'hôpitaux et de routes, fourni

une aide alimentaire et humanitaire importante, et apporté une contribution de 1 million de dollars au Fonds de solidarité islamique, dont une partie sera consacrée au relèvement de l'Afghanistan. Nous sommes également prêts à fournir du blé, des engrais minéraux, du matériel agricole, des matériaux de construction et d'autres biens.

À cet égard, nous invitons les donateurs internationaux à tirer parti du potentiel important du Kazakhstan dans ce domaine. La formation des fonctionnaires est déterminante pour le relèvement et l'avenir de l'Afghanistan. Cette année, nous allons commencer à mettre en œuvre l'accord conclu entre nos deux pays prévoyant la formation de 1 000 cadres afghans dans des centres de formation kazakhs. Malgré les répercussions de la crise financière mondiale, le Kazakhstan a alloué 50 millions de dollars à ce projet.

De manière générale, le Kazakhstan a l'intention de tirer pleinement parti des capacités et du potentiel de l'OSCE. Il est de l'intérêt de tous d'établir des liens étroits entre notre organisation et l'Organisation des Nations Unies, principal coordonnateur des opérations internationales menées en Afghanistan. Toutes les activités de l'OSCE seront mises en œuvre en coordination étroite avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et d'autres structures.

En tant que Président en exercice de l'OSCE, le Kazakhstan accordera également une grande importance au développement de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, en particulier dans le but d'obtenir des résultats modestes mais concrets ainsi qu'une véritable valeur ajoutée. Dans le cadre de ce deuxième volet, nous avons l'intention d'axer nos efforts sur le développement du potentiel de la région eurasiatique en ce qui concerne le transport en transit et les couloirs de transport sur le continent ce qui, nous en sommes convaincus, contribuera aux efforts déployés par les États participants pour faire face à la crise mondiale.

La question de la sécurité de l'environnement dans les pays membres de l'OSCE est de la plus haute importance. À cet égard, l'état catastrophique de la mer d'Aral constitue un problème majeur. Dans ce contexte, nous axerons nos efforts sur une étroite coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE) et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

Une coopération pourrait être établie entre l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies dans le nouveau domaine important de la sécurité énergétique. À Athènes, les États parties à l'OSCE, ont accepté de débattre davantage des questions liées à ce sujet, notamment dans le cadre de consultations avec les organisations internationales et régionales pertinentes afin de définir un rôle complémentaire pour l'OSCE.

Nous continuerons d'attacher une grande importance au troisième volet du programme de l'OSCE : la dimension humaine. Le respect et la défense des droits et libertés fondamentaux des personnes, la promotion de la démocratie et la lutte contre l'intolérance et la discrimination sous toutes leurs formes font partie intégrante de la sécurité globale.

S'appuyant sur l'expérience extrêmement positive de notre pays qui a su maintenir une paix durable et faciliter la compréhension dans une société multiethnique et multiconfessionnelle, avec plus de 140 nationalités et 46 confessions différentes, nous avons l'intention, durant notre présidence, de donner la priorité à la tolérance et au dialogue interculturel. Ces questions seront le thème central de la conférence de haut niveau sur la tolérance et la non-discrimination, prévue à Astana les 29 et 30 juin 2010. Ce sujet est d'autant plus d'actualité que 2010 a été déclaré Année internationale du rapprochement des cultures.

Dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, il est impératif de coordonner efficacement les activités de l'OSCE avec l'action menée par d'autres organisations internationales – en premier lieu l'Organisation des Nations Unies, le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de l'Europe – et leur vaste système d'instruments juridiques internationaux. L'OSCE compte en particulier sur la coopération étroite des structures du système des Nations Unies compétentes dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'état de droit.

Enfin, dans le cadre d'un accord régional conclu en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE continue de mettre son expérience au service d'autres organisations régionales. Au cours des deux dernières années, l'OSCE a partagé son expérience avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes et la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA) de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Dans les prochains mois, notre organisation continuera de

dialoguer activement avec ses partenaires pour la coopération en Asie et en Méditerranée, y compris le Japon, actuellement membre non permanent du Conseil de sécurité. En 2009, l'Australie est devenue le douzième partenaire de l'OSCE pour la coopération. Cela traduit la volonté de l'organisation de dialoguer avec des partenaires au-delà de sa zone de compétence dans le but de garantir la paix et la sécurité internationales.

La présidence kazakhe en 2010 sera marquée par plusieurs dates importantes, notamment le trente-cinquième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki, le soixante-cinquième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, et le vingtième anniversaire de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et du Document de la Réunion de Copenhague de la Conférence sur la dimension humaine de la CSCE. Il y aura d'autre part 11 ans que s'est tenu le dernier sommet de l'OSCE, à Istanbul.

Malheureusement, les 10 premières années du XXI^e siècle n'ont pas rendu le monde plus sûr ni meilleur. La tragédie du 11 septembre 2001 a changé notre conception commune de la guerre. Le terrorisme international est apparu dans le monde comme un ennemi non lié à un lieu ou à une nationalité en particulier. La sécurité est désormais envisagée différemment en Europe. En dépit d'efforts de longue haleine, l'Afghanistan continue d'être un vivier du terrorisme international et l'un des principaux pays fournisseurs de stupéfiants. Des conflits qui durent depuis longtemps ne sont toujours pas réglés tandis que d'autres apparaissent. Nous avons tous assisté à l'une des plus graves crises financières mondiales. Même dans les pays européens prospères, l'intolérance augmente entre les différentes communautés ethniques et religieuses.

Toutes ces questions relèvent du domaine de compétence de l'OSCE. Les dirigeants des États participants de l'OSCE doivent examiner ensemble ces problèmes graves. C'est pourquoi le Président Nursultan Nazarbayev a proposé qu'un sommet de l'OSCE soit organisé en 2010. Des recommandations concrètes ont été présentées à cet effet dans les documents du Conseil ministériel d'Athènes et entérinées par le Conseil permanent à Vienne. Les dirigeants de différents États – dont la France, le Saint-Siège, l'Italie, la Turquie, la Fédération de Russie et d'autres membres de la Communauté d'États indépendants (CEI), ainsi que l'Espagne – ont non

seulement appuyé cette proposition mais ont aussi pris activement part aux préparatifs de ce sommet.

Cette année, le Kazakhstan envisage également de perpétuer la saine tradition établie par notre prédécesseur, la Grèce, et de convier les ministres des affaires étrangères d'États participants de l'OSCE à une réunion informelle qui se tiendra à Almaty afin de poursuivre notre libre-échange de points de vue sur des questions d'actualité et, dans l'idéal, de convenir par consensus d'un programme et d'une date pour le sommet. Nous sommes convaincus que l'organisation de ce sommet répond pleinement au noble objectif de la communauté internationale dans son ensemble d'assurer une sécurité globale, indivisible et durable au niveau mondial et de renforcer la confiance et la coopération entre les États.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui, en ma qualité de Président en exercice de l'OSCE, d'inviter les membres du Conseil de sécurité à faire preuve de clairvoyance sur le plan stratégique et de volonté politique en appuyant la tenue de ce sommet, qui permettrait à l'une des principales organisations régionales existantes d'entrer dans une nouvelle ère.

Pour terminer, je constate qu'au cours de ses 35 années d'existence, l'OSCE a mis en place un système unique de sécurité collective, globale et indivisible. Malheureusement, comme l'a indiqué le Président Nursultan Nazarbayev, les ressources traditionnelles de l'OSCE ont leurs limites. À l'heure actuelle, il n'est tout simplement pas possible de tracer sans cesse des « lignes rouges » et de se livrer à des jeux à somme nulle.

Avant tout, il est essentiel de rendre plus efficace l'action menée par les organisations internationales pour faire face aux nouveaux défis mondiaux. Compte tenu des nouveaux défis et menaces, notre objectif commun est d'accroître la pertinence, l'utilité et l'efficacité de l'OSCE. À cet égard, la façon dont le Président Nursultan Nazarbayev envisage la présidence kazakhe de l'OSCE est tout particulièrement appropriée. Il défend en effet la confiance, les traditions, la transparence et la tolérance. Notre présidence sera axée sur l'amélioration des relations et de la complémentarité de l'OSCE et de l'Organisation des Nations Unies dans différents domaines. Nous espérons sincèrement que nous bénéficierons de l'appui et de la coopération du Conseil de sécurité et de l'Organisation dans son ensemble.

Le Président : Je remercie M. Kanat Saudabayev de son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Kanat Saudabayev, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Secrétaire d'État et Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan. Nous le remercions de son exposé détaillé.

Les priorités de la présidence kazakhe de l'OSCE qui ont été présentées au Conseil de sécurité constituent une base solide pour la réalisation d'objectifs qui, nous l'espérons, permettront à cette organisation de s'améliorer sur le plan qualitatif. Chacun de nous souhaite que l'OSCE gagne en efficacité pour répondre aux attentes de tous les États participants. Nous saluons l'initiative du Kazakhstan d'organiser un sommet de l'OSCE en 2010. L'intention du Président en exercice d'inscrire à son ordre du jour des questions telles que les problèmes actuels de sécurité européenne ou la tolérance mérite notre soutien.

En ce qui nous concerne, nous aimerions mettre l'accent sur un certain nombre de questions clefs figurant à l'ordre du jour de l'OSCE, auxquelles la Russie souhaite accorder une attention particulière en 2010, y compris dans le cadre du processus de Corfou. Il s'agit, notamment, du développement du dialogue sur les questions politico-militaires, y compris les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité, la modernisation du Document de Vienne 1999 sur les mesures de confiance, ainsi que la lutte contre le terrorisme et la menace que représentent les stupéfiants.

La prochaine de nos tâches va consister à réformer l'OSCE et à asseoir son activité sur des bases normatives claires et consensuelles, en adoptant notamment une charte de l'organisation; en rationalisant les activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et de ses missions sur le terrain; en luttant contre le néofascisme et la xénophobie; en défendant les droits des minorités nationales; en convenant de principes communs de gestion des conflits; et en engageant un dialogue sur la liberté de circulation et la libéralisation des régimes de visas.

La Fédération de Russie est favorable aux activités de développement multilatérales et à une meilleure coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité et les mécanismes régionaux et sous-régionaux, parmi lesquels l'OSCE occupe une place de choix. Cette coordination doit se fonder sur le pilier que constitue la Charte des Nations Unies, et en particulier son Chapitre VIII, compte dûment tenu des avantages comparatifs inhérents à cette organisation mondiale et à ses mécanismes. Ici, le respect du rôle de chef de file du Conseil de sécurité, relativement à sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, est intangible.

En sa qualité de mécanisme régional, l'OSCE a établi une coopération étroite et fructueuse avec l'Organisation des Nations Unies dans un grand nombre de domaines clefs, essentiellement en ce qui concerne la sécurité et le règlement des conflits régionaux. La mission principale de l'OSCE est de veiller à la sécurité de tous les États participants de façon égale et indissociable. À notre avis, ce principe fondamental consacré par la Charte de sécurité européenne n'a toujours pas été respecté. Dans ce contexte, la Russie est soucieuse de mettre en place les conditions qui empêchent tout pays de promouvoir sa sécurité au détriment de la sécurité d'un autre pays.

Nous espérons que la conception qu'a la présidence du Kazakhstan de son travail, telle que nous l'a présentée M. Saudabayev aujourd'hui, nous aidera à surmonter les situations de crise auxquelles l'OSCE a dû faire face ces dernières années et à adapter l'organisation aux nouvelles réalités mondiales. La Russie est prête à coopérer de façon constructive sur ces questions avec la présidence kazakhe en exercice et tous les autres États participants.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue à Kanat Saudabayev, Secrétaire d'État et Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, et le féliciter de son accession à la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je le remercie vivement, également, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui sur les priorités du Kazakhstan pour l'OSCE en 2010.

L'élection du Kazakhstan à la présidence de l'OSCE consacre de toute évidence les progrès réalisés par ce pays dans l'édification d'un État stable, moderne et en développement constant ainsi que sa contribution

à la paix et à la sécurité régionales et mondiales, notamment grâce à la fermeture de son polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk et à sa renonciation volontaire au quatrième plus grand arsenal de missiles nucléaires du monde.

La présidence du Kazakhstan à l'OSCE, 35 ans après la signature de l'Acte final d'Helsinki, est également un signe de l'unification des régions eurasiennne et atlantique autour de principes et valeurs communs. Elle démontre également qu'au sein de cette organisation, la ligne ténue de séparation entre l'Est et l'Ouest est en train de s'estomper complètement et que l'OSCE est en train de devenir un seul et même espace de sécurité et un cadre unique de dialogue pour 56 pays qui partagent des points de vue similaires.

Dans ces conditions, nous sommes convaincus que l'OSCE a encore un rôle clef à jouer et que sa conception globale de la sécurité continuera de contribuer notablement à l'apaisement des divergences et des conflits en Eurasie. En effet, l'OSCE est plus que jamais d'actualité, étant donné l'environnement et les exigences actuels, de par son caractère d'organisation régionale de sécurité la plus importante de la zone Eurasie-Atlantique et de la conception de sécurité commune qui la sous-tend et qui met l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération entre les États participants en vue de la sécurité collective.

Il ne fait aucun doute qu'une coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies est essentielle pour répondre à ces exigences. La Turquie estime que la devise en quatre points de la présidence du Kazakhstan, à savoir « confiance, tradition, transparence et tolérance », constitue une ligne directrice précieuse pour la progression de l'OSCE. Dans le même ordre d'idées, et en vue d'encourager le débat et de parvenir à des résultats tangibles, nous partageons les préoccupations de la présidence relatives au fait qu'aucun sommet de l'OSCE n'a été organisé depuis celui qu'a accueilli la Turquie à Istanbul en 1999. Par conséquent, nous appuyons le Kazakhstan, qui souhaite convoquer un autre sommet cette année, y compris en l'assistant sur le plan de la logistique et de l'organisation. Ce sommet nous donnera sans nul doute l'occasion de réfléchir sur l'avenir de la paix et de la sécurité en Eurasie et marquera de façon symbolique l'anniversaire des dates historiques de ce processus que sont la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris. À cet égard, nous approuvons l'intention manifestée par la présidence kazakhe de

renforcer le rôle de l'OSCE au sein de la structure européenne de sécurité. Nous allons suivre de près le développement du modèle renouvelé de dialogue connu sous le nom de processus de Corfou, et y apporter notre contribution.

Nous partageons également les priorités dégagées par la présidence, à savoir l'approfondissement de la coopération dans la lutte contre le terrorisme, le trafic transfrontalier d'armes et de stupéfiants, ainsi que la traite transfrontalière d'êtres humains; le renforcement de la contribution de l'OSCE à la réalisation des objectifs de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité; ainsi que les efforts qu'elle déploie en vue du règlement des conflits prolongés. En particulier, nous nous réjouissons de son initiative d'accueillir, en octobre, à Astana, une conférence sur la prévention du terrorisme.

Par ailleurs, la Turquie accorde beaucoup d'importance aux initiatives régionales en vue de stabiliser la situation en Afghanistan, et se félicite à cet égard de l'intention du Kazakhstan d'intensifier le rôle de l'OSCE dans le souci d'assurer la transition de ce pays vers un avenir pacifique et de se concentrer sur une meilleure protection de ses frontières avec les pays de l'Asie centrale.

J'aimerais conclure en félicitant de nouveau le Kazakhstan de son accession à la présidence de l'OSCE et en lui souhaitant plein succès dans le cadre de ces nouvelles responsabilités. La Turquie assistera le Kazakhstan dans cette entreprise, sur le plan bilatéral et dans le cadre de sa présidence de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, à laquelle nous assurerons le relais du Kazakhstan en juin, en jetant ensemble un pont entre les deux organisations et en contribuant à l'avènement d'une conception véritablement globale de la sécurité en Eurasie.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je souhaite la bienvenue au Conseil au Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, M. Saudabayev, que je félicite de son accession à la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je le remercie également de son exposé très complet. Les États-Unis tiennent à l'assurer de leur pleine coopération au cours de l'année à venir.

Lors de notre débat public du mois dernier (voir S/PV.6257), nous avons dit qu'il importait au plus haut point que l'Organisation des Nations Unies coordonne

les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix au lendemain des conflits avec les organisations régionales. Nous nous félicitons des liens forts de partenariat qui existent entre l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies, qui ont permis aux deux organisations de mettre leurs avantages comparatifs au service du renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales. Aujourd'hui, je voudrais mettre en relief quelques exemples importants de cette coopération.

La coopération entre l'ONU et l'OSCE dans les Balkans a été exemplaire. Au Kosovo, l'OSCE a été un pilier capital de la mission de l'Organisation des Nations Unies, en promouvant la démocratie et la gouvernance. De même que l'Organisation des Nations Unies a procédé à une restructuration de sa mission et a recentré ses efforts au Kosovo, l'OSCE a également adapté son propre rôle dans le cadre de l'action internationale globale. Le bon déroulement des élections municipales qui se sont tenues au Kosovo l'année dernière a consacré le premier scrutin organisé dans ce pays sans l'assistance de l'OSCE. Les observateurs locaux et internationaux ont confirmé que les élections étaient conformes aux normes démocratiques. Elles témoignent de l'excellent travail de l'OSCE qui a aidé le peuple du Kosovo à édifier ses propres institutions démocratiques.

S'agissant de la Géorgie, l'OSCE joue, avec l'ONU et l'Union européenne, un rôle important d'appui au dialogue grâce au Processus de Genève. Les États-Unis demandent à toutes les parties de participer au Processus de Genève d'une manière active et pragmatique et d'appliquer pleinement les mesures convenues pour prévenir des incidents qui pourraient alimenter les tensions et pour y répondre. Nous devons poursuivre nos efforts visant à rétablir une présence de l'OSCE en Géorgie et à parvenir à un règlement pacifique du conflit sur le long terme. Les États-Unis ont réaffirmé leur appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous nous félicitons de l'étroite coopération en cours entre l'OSCE et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, et nous l'encourageons. Forte de sa grande expérience dans le domaine de la gestion et de la sécurité des frontières, de la formation des policiers et de la promotion des élections démocratiques, l'OSCE a aidé le Gouvernement et le peuple afghans à renforcer l'état de droit. Pendant et après les élections présidentielles et les élections aux

conseils provinciaux de l'année dernière, l'OSCE a fait profiter les dirigeants afghans de ses connaissances sur les façons d'améliorer le processus électoral.

Nous sommes d'accord avec les conclusions tirées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE selon lesquelles une réforme profonde et durable est nécessaire pour renforcer la capacité du Gouvernement afghan de tenir des élections à l'avenir, ainsi que sa crédibilité dans ce domaine. Nous tenons à encourager l'Afghanistan et l'OSCE à étudier des possibilités de coopération plus étroite dans ce domaine et dans d'autres tels que la promotion de l'égalité des sexes et des droits de l'homme et la formation des parlementaires.

Par ailleurs, nous saluons l'attachement du Président en exercice à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité qui fait partie d'un effort mondial visant à promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Nous nous félicitons également de l'attachement de l'OSCE à la mise en œuvre d'autres résolutions du Conseil de sécurité relatives au terrorisme, à la protection des civils et à la lutte contre la violence sexuelle dans des zones de conflit.

Nous notons que le Président a souligné combien il importait de s'attaquer aux menaces qui pèsent sur l'environnement. Nous restons déterminés à collaborer avec tous les États participants pour faire face à ces défis, notamment en matière de changements climatiques et de sécurité énergétique. Des sources d'énergie diversifiées et fiables sont importantes pour la sécurité de l'Europe, et l'OSCE, avec son approche intégrée de la sécurité, est bien placée pour souligner les liens existant entre énergie et sécurité. Les États-Unis ont proposé de créer de nouveaux mécanismes qui permettraient de répondre au niveau politique à toute possible perturbation de l'approvisionnement en énergie.

Pour terminer, nous appuyons la poursuite des efforts déployés sous les auspices de l'OSCE pour régler le conflit du Haut-Karabakh et pour faire en sorte que toutes les parties concernées parviennent à un consensus sur l'avenir de la région de la Transnistrie de Moldova. Nous continuerons de participer, avec les autres États participants au processus de Corfou et de renforcer nos capacités pour répondre aux problèmes de sécurité auxquels l'Europe est confrontée et pour éviter que de nouveaux conflits ne surgissent.

Les États-Unis encouragent la poursuite du dialogue et une coopération plus étroite entre l'ONU et l'OSCE. Nous félicitons l'OSCE des nombreuses initiatives importantes qu'elle a prises à ce jour.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à souhaiter la bienvenue au Conseil aujourd'hui à S. E. M. Kanat Saudabayev, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan. Nous félicitons le Kazakhstan de son accession à la présidence de la plus grande organisation de sécurité au monde à un moment clef dans l'histoire de cette organisation.

Je tiens à remercier le Ministre d'avoir présenté ce programme de travail et les priorités de la présidence kazakhe pour l'année à venir. La direction de cette importante organisation s'accompagne de grands défis à relever et d'importantes responsabilités à assumer. Ceci est d'autant plus vrai à un moment où l'organisation se lance dans le processus de Corfou pour un nouveau dialogue sur la sécurité dans les régions euro-atlantique et eurasiennne. En tant qu'État participant et en tant que pays hôte de l'organisation, l'Autriche tient à assurer le Kazakhstan de son plein appui aux efforts déployés pour faire avancer le programme d'action de l'OSCE, ainsi que les initiatives prises par le Kazakhstan pour veiller à ce que les trois dimensions de l'action de l'OSCE se voient accorder une attention égale.

Le mois dernier, le Conseil de sécurité a de nouveau souligné l'importance de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, conformément au Chapitre VIII de la Charte. L'OSCE a joué, au fil des années, un rôle actif d'appui à la mise en œuvre des principes de l'ONU en ce qui concerne différentes questions horizontales telles que la lutte contre le terrorisme, la traite des êtres humains, le trafic de drogues, le trafic d'armes, ainsi que la promotion des droits de l'homme, la primauté du droit et la démocratie. Nous notons avec satisfaction que des représentants de l'ONU seront invités à prendre la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE à Vienne cette année. Dans ce contexte, nous sommes tout particulièrement sensibles à l'intérêt que le Secrétaire général porte personnellement à une plus grande coopération avec l'OSCE et aux contacts personnels qu'il a établis avec l'OSCE.

Les institutions de l'OSCE et ses missions sur le terrain contribuent sensiblement à remédier aux lacunes en matière de sécurité qui existent dans les régions euro-atlantique et eurasiennne. Les missions d'observation électorale du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ainsi que les missions de l'OSCE sur le terrain établies dans les États participants contribuent à la stabilité démocratique et à la sécurité, en étroite coopération avec les institutions et les missions de l'ONU.

Compte tenu de sa proximité géographique et de ses liens historiques, nous pensons que le Kazakhstan est particulièrement bien placé pour rapprocher d'un règlement pacifique les parties aux conflits prolongés dans la région. À cet égard, nous apprécions tout particulièrement l'engagement personnel du Président en exercice et de son Représentant spécial, l'Ambassadeur Nurgaliyev, dès le début de leur mandat. Par ailleurs, nous nous félicitons de l'intention exprimée par la présidence kazakhe de renforcer la contribution de l'organisation à la non-prolifération pour ce qui est du régime mis en place par la résolution 1540 (2004) et à la protection des frontières de l'Afghanistan. Ces deux questions sont cruciales pour la sécurité de la région et méritent que nous fassions preuve d'une détermination sans faille à cet égard.

Je voudrais assurer le Ministre que nous partageons pleinement son évaluation très positive de l'action de l'OSCE, tant l'École des cadres pour la gestion des frontières au Tadjikistan que le Centre de formation douanière au Kirghizistan. Il existe également des synergies très utiles entre les activités de ces institutions et l'action de l'Union européenne (UE) dans le domaine de la gestion des frontières.

Le rôle joué par l'OSCE au Kosovo reste un exemple important de la complémentarité des efforts déployés par l'ONU, l'OSCE et l'UE dans le domaine de la gestion des crises. L'Autriche tient à saluer l'action intense menée par la Mission de l'OSCE au Kosovo, ainsi que la coordination de ses activités avec d'autres acteurs internationaux pour que l'organisation des récentes élections municipales au Kosovo soit couronnée de succès.

Nous nous félicitons de la proposition du Gouvernement kazakh d'organiser un sommet de l'OSCE dans le courant de l'année. J'ai prêté une oreille très attentive et bienveillante aux suggestions faites par le Ministre s'agissant de la préparation d'un tel événement. Comme le Ministre autrichien des

affaires étrangères, Michael Spindelegger, l'a affirmé lors de la visite du Ministre à Vienne en janvier, l'Autriche est prête à contribuer aux préparatifs nécessaires dans le but de parvenir à des progrès significatifs sur des questions telles que les conflits prolongés, le régime du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, la sécurité énergétique, la non-prolifération, ainsi que la promotion des droits de l'homme, ce qui serait très important.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à S. E. M. Kanat Saudabayev, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, et le remercie de son exposé sur les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je souhaite plein succès au Kazakhstan durant sa présidence de l'OSCE.

Bien que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, il doit néanmoins renforcer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. Il s'agit là d'un moyen important permettant à la communauté internationale d'unir ses efforts pour répondre aux crises et aux défis. La Chine appuie la mise en place d'une coopération plus étroite entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales, sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Le mois dernier, le Conseil de sécurité a organisé un débat thématique sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2010/1) qui réaffirme l'importance et la nécessité d'une coopération complémentaire entre l'ONU et les organisations régionales pour leur renforcement mutuel.

L'exposé qu'a fait aujourd'hui le Ministre des affaires étrangères Saudabayev au Conseil de sécurité sur les activités de l'OSCE nous permettra d'améliorer la communication et la coordination entre le Conseil de sécurité et l'OSCE et d'améliorer l'efficacité de la coopération dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons que pendant la présidence kazakhe de l'OSCE, l'organisation sera à même d'utiliser pleinement ses avantages et ses ressources et de jouer un rôle plus efficace et plus actif dans le maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité régionales.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues du Conseil de sécurité pour souhaiter la bienvenue à la présente séance du Conseil au Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan, S. E. M. Kanat Saudabayev. Je le remercie également de son exposé détaillé, dans lequel il a énoncé les priorités de la présidence kazakhe de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour 2010. Il est le bienvenu au Conseil aujourd'hui.

Cette année marque une étape importante pour le Kazakhstan. La fonction prestigieuse qu'il occupe à la tête de l'OSCE lui confère d'importantes responsabilités qui consistent à promouvoir et appliquer les principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'état de droit sur lesquels est fondée l'OSCE. L'attention va inévitablement se porter sur la capacité du Kazakhstan de s'acquitter de ces responsabilités. Le Kazakhstan a une occasion en or de se mettre en évidence en tant que dirigeant régional et qu'acteur international d'envergure.

Nous attendons avec impatience de travailler avec le Kazakhstan afin d'accomplir des progrès concrets sur les questions principales dont est saisie l'OSCE, et plus particulièrement le débat sur l'avenir de la sécurité en Europe, les conflits prolongés en République de Moldova et dans le Caucase et la promotion des droits de l'homme et de la démocratisation. Ces questions sont importantes non seulement pour l'OSCE, mais également pour l'Organisation des Nations Unies.

Nous nous félicitons de l'accent mis par le Kazakhstan sur le processus de Corfou, qui a fermement ancré le dialogue sur l'avenir de la sécurité en Europe au sein de l'OSCE. Il a eu raison, étant donné la composition élargie et la portée du mandat de l'OSCE. Par ailleurs, il importe que la sécurité fasse l'objet d'une interprétation large et qu'elle aborde des questions telles que la sécurité énergétique, les droits de l'homme et la bonne gouvernance en parallèle avec les graves difficultés en matière de sécurité. Le processus de Corfou doit couvrir les trois dimensions de l'OSCE, et refléter ainsi les interdépendances qui rendent nécessaire l'adoption d'une démarche globale à l'égard de la sécurité en Europe.

Les conflits prolongés restent une priorité absolue. Les questions non résolues en République de Moldova, dans le Haut-Karabakh et en Géorgie

sollicitent l'attention de l'OSCE depuis des années. Nous félicitons M. Saudabayev et son Représentant spécial, M. Nurgaliyev, des efforts qu'ils ont déployés et de l'énergie qu'ils ont dépensée pour réunir les différents acteurs, et nous espérons que des progrès seront enregistrés en 2010. L'engagement de l'OSCE en Europe du Sud-Est indique ce qui peut être fait pour contribuer à régler des problèmes complexes qui concernent des minorités nationales, et ce alors même que cette région a elle aussi une importante marge de progression dans ce domaine.

En ce qui concerne la Géorgie, nous demeurons attachés au principe que la présence de l'OSCE doit être l'un des éléments d'une surveillance absolument nécessaire exercée par la communauté internationale sur le conflit, et qu'elle doit refléter le statut de l'OSCE en tant que coprésidente des pourparlers de Genève. Nous demandons instamment au Kazakhstan de continuer à étudier toutes les options qui pourraient permettre de rétablir la présence de l'OSCE en Géorgie, en particulier en Ossétie du Sud. Nous réaffirmons notre attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie au sein de ses frontières internationalement reconnues.

Nous félicitons le Kazakhstan de vouloir renforcer l'engagement de l'OSCE en Afghanistan, qui est l'un de ses partenaires pour la coopération. Nous convenons qu'il est possible de faire plus pour renforcer la sécurité aux frontières entre l'Afghanistan et les États membres de l'OSCE qui se situent dans la région – le Turkménistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan.

Enfin, nous notons l'importance qu'attache le Kazakhstan à la tenue d'un sommet de l'OSCE pendant sa présidence. Conformément à la décision prise par les ministres de l'OSCE en décembre 2009, si un sommet a effectivement lieu, il importera de bien le préparer tant du point de vue du contenu que des modalités.

Comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères Saudabayev dans son exposé, la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la démocratie et l'état de droit se trouvent au cœur de l'approche globale de la sécurité adoptée par l'OSCE. Nous nous félicitons que le Ministre des affaires étrangères ait confirmé l'importance que revêt cette dimension humaine dans le programme de l'OSCE. Nous nous félicitons également qu'il se soit engagé le 14 juillet à poursuivre la libéralisation politique, et nous attendons avec intérêt la poursuite des réformes nationales au Kazakhstan.

Nous continuerons d'appuyer les efforts du Kazakhstan afin qu'il puisse tenir ses engagements et relever les défis qui se présentent à lui en tant que Président de l'OSCE.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*): D'entrée de jeu, je voudrais souhaiter la bienvenue à S. E. le Ministre Soudabayev et le remercier de son exposé sur le programme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour 2010. Nous nous associons également aux autres membres du Conseil pour le féliciter, ainsi que le Kazakhstan, de son accession à la présidence de l'OSCE pour l'année en cours. Notre délégation se félicite des objectifs principaux définis par l'OSCE pour l'année à venir. Par souci de concision, je ne ferai cependant que quelques remarques.

Premièrement, nous trouvons particulièrement encourageants les efforts que déploie l'organisation pour continuer à renforcer sa coopération avec l'ONU en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, conformément au Chapitre VIII de la Charte. La Bosnie-Herzégovine a une connaissance particulière des avantages et des complexités que comporte ce genre de coopération en période d'après conflit en ce qui concerne la démocratisation, la création d'un système fonctionnel et indépendant d'administration des élections, l'éducation, les droits de l'homme et la coopération régionale en matière de sécurité. Cette tâche redoutable reste à accomplir en ce qui concerne le stockage de surplus d'armes.

Deuxièmement, le renforcement de la coopération susmentionnée peut et doit permettre de combattre le terrorisme. Dans le même temps, cette coopération peut également permettre de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive à l'échelle mondiale. À cet égard, le fait que l'OSCE s'apprête à coordonner ses efforts avec ceux de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et d'autres organismes des Nations Unies revêt une importance particulière.

Troisièmement, il convient de noter que le processus de Corfou se poursuivra en 2010. Ces réunions officielles organisées au niveau ministériel doivent continuer de renforcer le dialogue régional et la confiance, conformément aux normes et principes de l'OSCE relatifs à la sécurité sur le continent et au-delà. Nous attendons avec intérêt de recevoir de plus

amples informations sur les particularités du programme.

Pour terminer, nous revenons aux commentaires que nous avons faits à propos de l'éducation. Comme le montrent certains programmes d'éducation dirigés par l'OSCE depuis 2002 en Bosnie-Herzégovine, l'éducation reste un outil important d'amélioration de la sécurité. Avec ces considérations à l'esprit, notre délégation se félicite des initiatives que la présidence de l'OSCE envisage de prendre dans le domaine de l'éducation en 2010.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*): Nous sommes honorés d'accueillir à la présente séance du Conseil le Secrétaire d'État et Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), S. E. M. Kanat Soudabayev. Je le remercie de son exposé, et je félicite le Kazakhstan de son accession à la direction d'une organisation de cette importance.

Dès le mois dernier, dans sa première déclaration présidentielle de 2010 (S/PRST/2010/1), le Conseil de sécurité a réaffirmé l'importance de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. La collaboration entre l'ONU et l'OSCE est l'exemple concret d'un partenariat qui a permis de consolider la paix et la sécurité internationales. Nous félicitons l'OSCE pour le travail qu'elle a accompli, et en particulier pour ses activités liées à la promotion du dialogue politique et au renforcement des capacités nationales en Europe du Sud-Est, en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale.

Nous prenons également note des efforts déployés par l'OSCE pour améliorer la capacité de l'Afghanistan de gérer les frontières qu'il partage avec ses voisins d'Asie centrale. Nous saluons et appuyons l'étroite coordination entre l'OSCE et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

Nous reconnaissons également le rôle que joue le Centre de prévention des conflits de l'OSCE en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement en période postconflictuelle. Il est essentiel que la coopération entre l'ONU et les organisations telles que l'OSCE soit effective à toutes les étapes d'un conflit. Dans ce contexte, nous nous félicitons des priorités énoncées par le Kazakhstan au cours de sa présidence de l'OSCE, et nous relevons en particulier l'importance accordée à une approche équilibrée en ce qui concerne

les trois domaines d'activité de l'OSCE – politique et militaire, économique et environnemental, et humain – en vue de traiter non seulement des symptômes mais aussi des causes profondes des problèmes de sécurité.

Nous nous réjouissons à l'avance de la poursuite de la coopération entre l'ONU et l'OSCE dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous souhaitons au Kazakhstan une présidence très fructueuse.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil à M. Kanat Saudabayev, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, et le remercie pour son exposé complet et pénétrant. Je le félicite également de ses nouvelles fonctions de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Il ressort clairement de cet exposé qu'au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE a de grandes responsabilités, et que son président les a abordées avec une très grande détermination. Nous prenons note de l'attachement continu de l'OSCE aux principes fondateurs de l'Acte final d'Helsinki, et de la réussite des efforts déployés pour maintenir la cohésion des 56 États membres de l'OSCE sur les trois questions fondamentales : la sécurité humaine, les aspects politico-militaires de la sécurité, et les questions économiques et environnementales.

Nous accueillons avec satisfaction les efforts persistants faits pour transformer l'OSCE en une instance crédible pour la sécurité commune des régions euro-atlantique et eurasiennne. Nous prenons note de l'attachement de l'Organisation à la non-prolifération des armes de destruction massive et à la lutte contre le terrorisme et d'autres formes de crimes transnationaux. Nous notons également ses contributions aux efforts faits pour régler les conflits qui durent depuis longtemps dans la région et son recours, dans le cadre de ce processus, à la médiation et aux mécanismes politiques. Nous apprécions ses réalisations en matière d'environnement et de sécurité énergétique, ainsi que dans le domaine des droits de l'homme.

En fait, le recours efficace à l'OSCE pour affronter des tâches majeures sert de modèle aux autres organisations régionales et sous-régionales qui déploient des efforts concertés pour renforcer leur aptitude à promouvoir une sécurité globale et le respect des libertés fondamentales, ainsi qu'à accroître la participation de la société civile.

Nous pensons que la vision qui vient d'être énoncée garantit un avenir prometteur à cette organisation, mais il y a plusieurs défis difficiles qui exigent un engagement et un dialogue intensifs. Il existe encore des conflits anciens, des questions de gestion des frontières et des problèmes de trafic qui doivent être abordés. Pour atteindre ses objectifs, l'OSCE doit demeurer fermement attachée à son concept global de sécurité. Elle doit également continuer à susciter la prise de mesures de confiance parmi ses membres et œuvrer de concert pour faire face aux menaces anciennes – transnationales et autres – qui pèsent sur la paix et la sécurité, y compris les conflits sur l'énergie et l'eau.

Le souhait de l'OSCE de continuer à renforcer ses capacités de prévention des conflits, d'approfondir sa coopération avec le Conseil de sécurité et de toujours attacher la même attention à ses trois domaines d'activité est effectivement fort louable. Nous pensons que dans le contexte des enseignements tirés, l'OSCE devrait également créer des possibilités d'échanger des informations et de coopérer avec d'autres organisations régionales dans la lutte contre la criminalité transnationale.

M. MOUNGARA MOUSSOTSI (Gabon) : À mon tour, je voudrais remercier S. E. M. Kanat Saudabayev, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour son rapport fort détaillé. Nous le félicitons pour son accession à la présidence de l'OSCE et nous apprécions à leur juste valeur les informations fort utiles qu'il nous a livrées, notamment le programme de travail de l'OSCE pour 2010. Nous notons avec satisfaction que les activités de l'OSCE sont en phase avec les buts et principes de l'ONU.

De même, nous saluons les actions de l'OSCE dans le domaine de la prévention des conflits qui constitue pour mon pays un élément de stabilité et de paix. Le Gabon est favorable à la coopération entre l'OSCE et l'ONU dans le domaine de la paix et de la prévention des conflits, et ce, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. La promotion de la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'ONU à laquelle œuvre l'OSCE rencontre également notre soutien. Nous nous félicitons par ailleurs du rôle de l'OSCE dans la stabilité de la situation en Afghanistan en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses organismes déployés dans le pays. Nous sommes

encouragés également par les initiatives en matière de promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales et des droits des minorités, ainsi que de la prise en compte de la dimension humaine dans les activités de l'OSCE. La promotion du dialogue et de l'harmonie interethniques, tout comme la lutte contre l'intolérance et toutes les formes de discrimination, sont autant de gages de réussite dans la recherche d'une paix durable en Afghanistan et ailleurs.

Comme l'a dit la Représentante permanente du Nigéria, le Gabon souhaite une coopération étroite et un partage de l'expérience de l'OSCE dans le domaine de la stabilité et de la paix avec les autres organisations régionales, notamment les organisations africaines.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite elle aussi la bienvenue à M. Kanat Saudabayev, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, et nous le remercions d'avoir partagé avec nous les informations sur la coopération entre l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'ONU, ainsi que les priorités qu'il cherche à promouvoir en sa qualité de Président en exercice de cette organisation.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies fournit le cadre approprié à la promotion d'une participation accrue des organismes régionaux au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En fait, pendant les deux dernières décennies, le Conseil de sécurité a fait de plus en plus appel aux organismes régionaux en matière de paix, de sécurité et de développement.

Ces dernières années, en Afrique et en Europe, les organisations régionales ont manifesté une volonté renouvelée de tenter de traiter des conflits internes susceptibles d'avoir des incidences sur la sécurité dans leur continent, aussi bien que de favoriser le développement. C'est ici le rôle important de l'OSCE, une organisation très diverse sur les plans géographique et politique, qui mène actuellement sur le terrain 19 opérations de différents types.

Au cours du mois de janvier, le Conseil de sécurité a organisé un débat thématique sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. À cette occasion, nous avons signalé que les actions de ces organisations, par le biais de mécanismes d'alerte rapide et de prévention, peuvent être décisives dans les premières phases d'un conflit pour éviter à l'ensemble de la communauté

internationale de mener une opération de plus grande envergure. Nous avons également souligné que la capacité de ces organisations de promouvoir un règlement pacifique des différends et leur connaissance des causes profondes de divers conflits leur donnent un avantage comparatif. C'est pour cela raison que nous nous félicitons des efforts déployés par l'OSCE pour prévenir les conflits et gérer les situations de crise et les phases d'après conflit et de reconstruction des pays.

Nous pensons qu'il est important que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) promeuve parmi ses membres la ratification des instruments pertinents de l'ONU et l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme et à la non-prolifération. C'est une bonne pratique qui peut servir d'exemple à d'autres organisations régionales. Nous pensons également qu'il convient de promouvoir également la pleine application des résolutions du Conseil sur la protection des femmes et des enfants, et nous nous félicitons de ce que l'OSCE souhaite renforcer sa relation avec l'ONU dans les domaines de la protection des droits de l'homme et de la consolidation de l'état de droit.

Nous apprécions également les efforts visant à consolider le vaste dispositif de coopération sécuritaire dont disposent les pays de l'OSCE en cherchant à mettre en œuvre ce que l'on appelle le processus de Corfou. De même, dans le domaine de la sécurité, la coopération de l'OSCE avec les comités pertinents du Conseil de sécurité, notamment le Comité créé par la résolution 1540 (2004) sur la non-prolifération, nous semble être particulièrement importante.

Pour terminer, je voudrais signaler que cette modalité de dialogue périodique entre le Conseil de sécurité et l'OSCE est un modèle que devraient étudier les autres organisations régionales et sous-régionales, en prêtant une attention particulière aux approches préventives d'alerte précoce et de gestion des crises et aux possibilités de négociation, de médiation et de conciliation, afin de régler les conflits régionaux.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : À mon tour, je voudrais souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Kanat Saudabayev, et le remercier de son utile exposé sur les questions qui figurent au rang des priorités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En tant que partenaire de l'OSCE pour la coopération et ami du Kazakhstan, le Japon tient à le féliciter et lui dire

qu'il fonde de grands espoirs dans les efforts dynamiques que le Président en exercice déploiera à la tête de l'OSCE. Je lui souhaite plein succès dans cette mission et dans ses efforts pour contribuer à la paix et à la stabilité en Europe et sur l'ensemble du continent eurasien.

La sécurité dans la région européenne est intimement liée à celle de l'Asie et du Pacifique. Il est essentiel que l'OSCE lutte contre les menaces mondiales grâce à une coopération étroite entre l'Europe et l'Asie. Le partenariat pour la coopération contribue considérablement à élargir les préoccupations sécuritaires de l'OSCE. La participation croissante de l'OSCE à la stabilisation de l'Afghanistan illustre bien cette interdépendance.

Nous faisons beaucoup pour notre part : l'année dernière, nous avons notamment contribué à cinq projets de l'OSCE visant à améliorer les capacités des pays d'Asie centrale limitrophes de l'Afghanistan à assurer la sécurité de leurs frontières. De tels projets aident à accroître la paix et la stabilité dans ce pays ainsi que dans toute la région de l'Asie centrale.

Le Japon estime que le programme sécuritaire multidimensionnel et global de l'OSCE pourrait être efficacement mis en œuvre en privilégiant la sécurité humaine et une perspective centrée sur la population. Je me suis impliqué personnellement dans le lancement de plusieurs initiatives destinées à promouvoir la sécurité humaine dans les activités de l'OSCE. Le Japon se félicite du vif attachement et de la participation étroite de l'OSCE à la promotion de cette perspective au sujet de questions telles que la réconciliation ethnique, la circulation des personnes, la traite des êtres humains et la dégradation de l'environnement. Nous approuvons et appuyons vigoureusement le programme prioritaire du Kazakhstan, qui met fortement l'accent sur la dimension humaine.

Le Japon rend également hommage au rôle important joué par l'OSCE s'agissant d'appuyer le processus de démocratisation dans les régions eurasiennes. Nous avons activement coopéré à la facilitation d'élections libres et équitables dans de nombreux pays de l'OSCE, notamment en Ukraine, en y envoyant des observateurs.

Je voudrais mettre en relief l'utilité toute particulière d'un dialogue régulier entre le Conseil de sécurité et l'OSCE, qui leur est mutuellement bénéfique. Je voudrais réaffirmer la détermination du

Japon de coopérer étroitement avec l'OSCE et d'appuyer la présidence du Kazakhstan. Nous espérons que les préparatifs seront soigneusement conduits en vue d'un sommet fructueux.

M. Lukwiya (Ouganda) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite elle aussi la bienvenue au Conseil à S. E. M. Kanat Saudabayev, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan. Nous le félicitons de son accession à la présidence de l'OSCE et le remercions de son exposé pénétrant sur les priorités et les plans de l'OSCE pour 2010.

Il est de plus en plus clair que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité commune dans laquelle l'ONU et d'autres organisations régionales telles que l'OSCE doivent jouer un rôle crucial. Nous convenons avec le Ministre qu'une utilisation fructueuse du potentiel de l'OSCE peut compléter les efforts de l'ONU, notamment du Conseil de sécurité, face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi l'Ouganda a continué d'exhorter l'ONU à renforcer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales pour tirer parti de leurs contributions et atouts respectifs dans cet effort collectif.

Nous nous félicitons des progrès réalisés par les États membres de l'OSCE ces 20 dernières années en matière de sécurité. Nous nous félicitons également de ce que le Président en exercice ait l'intention de renforcer le rôle de l'OSCE dans le dispositif de sécurité européen, en poursuivant notamment la nouvelle modalité de dialogue sur la sécurité dans le cadre du processus de Corfou. Nous rendons hommage au Ministre pour ses efforts dont nous sommes convaincus qu'ils contribueront au renforcement des partenariats et de la coopération au sein de l'OSCE.

S'il est de toute évidence nécessaire de relever les défis traditionnels en matière de sécurité et de s'attaquer aux problèmes encore en suspens, il convient également de s'intéresser aux nouveaux défis et menaces. Compte tenu du caractère interdépendant de la sécurité dans le monde, il est nécessaire d'élaborer de nouvelles stratégies pour s'attaquer à des menaces transnationales telles que le terrorisme, la traite des êtres humains, les stupéfiants et la cybercriminalité. En outre, comme il a été indiqué à la réunion des ministres des affaires étrangères de l'OSCE à Athènes, les tensions ethniques et les

différents frontaliers non réglés continuent de perturber certaines régions de l'OSCE et pourraient se transformer en crises graves. Par ailleurs, de nouvelles menaces telles que la sécurité énergétique, les migrations illégales et l'instabilité croissante dans des régions voisines de la zone de l'OSCE, comme l'Afghanistan, pourraient susciter des préoccupations en matière de sécurité, non seulement pour les États de l'OSCE, mais également pour la communauté internationale.

Nous nous félicitons de ce que l'OSCE ait l'intention d'adopter une approche régionale, s'agissant notamment de renforcer les capacités dont dispose l'Afghanistan pour gérer ses frontières qu'il partage avec ses voisins d'Asie centrale, notamment par la formation d'un personnel afghan. Nous sommes convaincus que la promotion de la coopération régionale renforcera considérablement les chances à saisir par l'Afghanistan et les pays de la région pour faire face aux défis sécuritaires communs, tout en facilitant la croissance et le développement économiques. Toutefois, la coordination et l'harmonisation des activités de l'OSCE avec celles d'autres organes resteront indispensables pour éviter les activités faisant double emploi. Nous nous félicitons donc de l'intention de l'OSCE de prendre une initiative en complète coordination avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et d'autres entités de l'ONU.

Nous appelons l'OSCE à renforcer sa coopération avec d'autres organisations internationales et, en particulier, à travailler étroitement avec l'ONU et d'autres organisations régionales pour répondre à cette nouvelle menace à la sécurité régionale et mondiale. Nous encourageons également l'OSCE à établir des passerelles et à mettre en commun ses données d'expérience avec l'Union africaine, qui œuvre déjà à une architecture globale de paix et de sécurité sur le continent. Nous saluons la déclaration ministérielle de l'OSCE sur la non-prolifération, adoptée à Athènes en décembre 2009, qui représente une avancée positive vers une contribution renforcée de l'OSCE à la réalisation des objectifs de la résolution 1540 (2004).

Enfin, nous remercions une fois de plus le Président en exercice de l'OSCE de son exposé sur les priorités et les projets de l'organisation pour l'année 2010.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais m'associer à mes collègues pour souhaiter la bienvenue

parmi nous à S. E. M. Saudabayev, et le remercier de son important exposé. Je voudrais formuler cinq observations.

Premièrement, la présente séance constitue un modèle s'agissant d'approfondir les importantes relations qu'entretiennent l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, notamment à la lumière du débat objectif tenu au Conseil le mois dernier, où s'est trouvé mis en relief le caractère complémentaire de ces organisations. Deuxièmement, nous saluons le rôle joué par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans les domaines de la diplomatie préventive, de l'endiguement des conflits et de la prévention de leur prolifération, ce qui ajoute à l'avantage comparatif et à l'importance de ces organisations régionales et sous-régionales. Troisièmement, nous nous félicitons du rôle joué par l'OSCE en vue du règlement de diverses crises, et en particulier à l'appui de la stabilisation de diverses situations, en Afghanistan et ailleurs. Quatrièmement, nous appelons au dialogue et à la coopération, entre l'OSCE, ses homologues régionaux et les organisations sous-régionales, d'une part, et, d'autre part, entre toutes ces organisations et l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité.

Enfin, cinquièmement, je tiens à réaffirmer la nécessité d'améliorer ce dialogue afin de pouvoir non seulement faire front face à la diffusion des armes de destruction massive et au terrorisme, mais aussi promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit, et renforcer le dialogue entre les civilisations et les religions, comme nous le ferons lors de la conférence de haut niveau qui se tiendra à Astana, au Kazakhstan, les 28 et 29 juin. Nous insistons sur la nécessité de se concentrer sur l'éducation et les causes profondes des crises. Pour terminer, je tiens à renouveler notre confiance dans le rôle moteur du Kazakhstan dans tous ces domaines.

Le Président : Je vais faire maintenant une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je souhaiterais saluer la présence parmi nous du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Kanat Saudabayev, Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan et Secrétaire d'État, le remercier de son intervention et lui dire que nous partageons pleinement sa conception de la relation entre l'OSCE et l'ONU, dont nous souhaitons le renforcement.

La France soutient en particulier le dialogue engagé sur l'avenir de la sécurité européenne, dans le cadre du processus de Corfou, évoqué par le Président en exercice de l'OSCE. Le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, a exposé, à plusieurs occasions, la position de la France. Nous souhaitons que ce processus aboutisse à une amélioration de la sécurité de l'Europe, tant de ses États que de ses citoyens, en y associant tous les pays concernés, de Vancouver à Vladivostok.

Les idées contenues dans le projet de traité sur la sécurité européenne diffusé par la Russie le 30 novembre constituent une contribution intéressante à ce débat. Les questions que ce texte soulève correspondent à celles qui sont en cours d'examen dans le cadre du processus de Corfou, dans le respect du droit de chaque État à choisir les manières d'assurer sa sécurité. À ce titre, la France soutient pleinement la proposition qui vient d'être faite de tenir un sommet de l'OSCE dans le courant de cette année. Ce sommet doit avoir pour objectifs la réaffirmation de la validité des engagements consacrés dans l'Acte final d'Helsinki, la démonstration de notre volonté commune de prévenir et de résoudre les conflits par la coopération, la garantie du respect des droits de l'homme, et enfin notre engagement dans la lutte contre les nouvelles menaces communes.

La logique de deux blocs qui s'affrontent est loin derrière nous, mais les crises persistent. L'OSCE doit être présente pour les résoudre et en éviter d'autres. Nous devons travailler au plus haut niveau pour déterminer une architecture renouvelée de sécurité, à laquelle participeront les autres organisations concernées, notamment l'OTAN et l'Union européenne.

L'OSCE joue un rôle essentiel de stabilisation aux frontières de l'Afghanistan, notamment en formant des gardes frontière afghans. C'est un bon exemple de coopération réussie entre cette organisation et l'ONU. Ce sera aussi, nous l'espérons, un bon exemple de ce que pourra apporter la présidence kazakhe de l'OSCE à la région.

C'est dans sa conception globale de la sécurité et de la coopération que l'OSCE trouve toute sa valeur. Je salue à cet égard la volonté de la présidence kazakhe de considérer la dimension humaine de l'OSCE comme une des priorités de son ordre du jour. Le Bureau des

institutions démocratiques et des droits de l'homme doit pouvoir continuer à jouer un rôle essentiel, en particulier en matière d'observation des élections. Son autonomie fait sa force; elle doit être préservée.

Enfin, l'OSCE doit veiller à travailler en étroite coordination avec les autres organisations internationales et régionales. La venue de la présidence kazakhe devant le Conseil de sécurité constitue une démonstration de la vitalité de la coopération entre l'ONU et l'OSCE, dont la France se félicite.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kanat Saudabayev, afin qu'il réponde aux observations formulées et aux questions soulevées.

M. Saudabayev (*parle en russe*): Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos propos aimables à l'égard de mon pays et de votre confiance dans le succès de la présidence du Kazakhstan à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Je suis tout particulièrement reconnaissant à tous les membres du Conseil de sécurité de l'appui qu'ils ont exprimé à la proposition du Président Nazarbayev d'organiser en sa qualité de chef de l'État, qui assure la présidence de l'OSCE cette année, un sommet de notre organisation. Je remercie tous ceux qui ont pris la parole de leur précieux soutien, de leur analyse approfondie de la situation dans notre zone de responsabilité commune, et de l'appui qu'ils ont apporté aux priorités établies par la présidence en exercice du Kazakhstan pour l'OSCE.

J'espère que la présente séance du Conseil de sécurité permettra de donner un nouvel élan au renforcement de la coopération entre l'OSCE et le Conseil, et qu'elle aura apporté une précieuse contribution au noble objectif de renforcement de la sécurité et de la compréhension mutuelle au sein de cette immense zone géographique.

Le Président: Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 30.